



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique, comprenant une enquête parcellaire et préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, pour la réalisation d'une maison des services publics et des logements dans le quartier Mitry-Ambourget sur la commune d'Aulnay-sous-Bois (93).

Par arrêté en date du 28/10/2013, et suite à la demande de la commune d'Aulnay-Sous-Bois et de la SEM DELTAVILLE, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ouvre une enquête publique conjointe qui se déroulera du :

jeudi 21 novembre 2013 au vendredi 20 décembre 2013 inclus,

soit pendant 30 jours consécutifs.

Les dossiers d'enquête seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

A la Mairie d'Aulnay-Sous-Bois,
Centre Administratif – 16 boulevard Félix Faure
Service Règlementation des Constructions,
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Ou les adresser à :

Mme le commissaire enquêteur, Madame Sylvie Martin, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, ou en cas d'empêchement à M. Jean Gohel, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences :

A la Mairie d'Aulnay-Sous-Bois,
Centre Administratif – 16 boulevard Félix Faure
Service Règlementation des Constructions,
le lundi 25 novembre 2013 de 14H à 17H
le jeudi 5 décembre 2013 de 14H à 17H
le jeudi 12 décembre 2013 de 9H30 à 12H
le vendredi 20 décembre 2013 de 14H à 17H

Les informations relatives à l'enquête seront disponibles sur les sites Internet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis et de Deltaville :
www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Enquetes-publiques
www.deltaville.fr

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R123-9 du Code de l'environnement.

Toute information peut être demandée auprès :

du responsable du projet : DELTAVILLE, en qualité de maître d'ouvrage, 32 boulevard Paul Vaillant Couturier, 93100 Montreuil
Contacts : Madame Martine Méance ou Madame Sophie Bajou
Tél : 01 49 88 98 80

ou auprès de la Ville d'Aulnay-Sous-Bois, Direction de l'Aménagement et de la Rénovation Urbaine,
Contacts : Madame Céline Latourte ou Madame Cécile Potier
Tél : 01 48 79 66 65

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aulnay-sous-Bois, à la sous-préfecture du Raincy ainsi qu'à la préfecture de la Seine-Saint-Denis - Direction du développement durable et des collectivités locales - Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU est Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis. Cette décision sera sous forme d'un arrêté.